

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du lundi 15 décembre 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 176 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Stéphanie BRAISE - Romain BUCHAUT - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Betty CARVOU - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Christian DENANS - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Maeva GAUTELIER - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Pierre LEMERY - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Claudie MORA - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Agnès PEYRONNET - Philippe PIGNON - Catherine PILA - Patrick PIN - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Fabienne QUIEVREUX - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Magali RAMOS - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Paul SABATINO - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS représentée par René-Francis CARPENTIER - Mireille BENEDETTI représentée par Amapola VENTRON - Moussa BENKACI représenté par Francis TAULAN - Nasser BENMARNIA représentée par Lourdes MOUNIEN - Julien BERTEI représenté par Camélia MAKHLOUFI - Linda BOUCHICHA représentée par Yves MESNARD - Doudja BOUKRINE représentée par Guy TEISSIER - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Valérie BOYER

représentée par Bruno GILLES - Joël CANICAVE représentée par Olivia FORTIN - Martin CARVALHO représenté par Christian AMIRATY - Pascal CHAUVIN représenté par Patrick GHIGONETTO - Sophie CHAVE représentée par Michel AMIEL - Robert DAGORNE représenté par Jean-Jacques COULOMB - Sylvaine DI CARO représentée par Stéphanie BRAISE - David GALTIER représenté par Marion BAREILLE - Audrey GARINO représentée par Jean-Marc COPPOLA - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Magali GIOVANNANGELI représentée par José MORALES - Michel ILLAC représenté par Paul SABATINO - Sophie JOISSAINS représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Vincent KORNPROBST représenté par Marcel TOUATI - Nathalie LEFEBVRE représentée par Gaby CHARROUX - Gisèle LELOUIS représentée par Cédric DUDIEUZERE - Maxime MARCHAND représenté par Yannick GUERIN - Hervé MENCHON représenté par Lydia FRENTZEL - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Marie MICHAUD représentée par Laure ROVERA - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - Férouz MOKHTARI représenté par Roland CAZZOLA - Pascal MONTECOT représenté par David YTIER - Yves MORAINÉ représenté par Catherine PILA - Patrick PAPPALARDO représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Jocelyne POMMIER représentée par Eléonore BEZ - Véronique PRADEL représentée par Sophie ARRIGHI - Pauline ROSSELL représentée par Yannick OHANESSIAN - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gérard FRAU - Franck SANTOS représenté par Anne REYBAUD - Jean-Pierre SERRUS représenté par Michel ROUX - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Kayané BIANCO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Nicolas BAZZUCCHI - Corinne BIRGIN - Romain BRUMENT - Christian BURLE - Emilie CANNONE - Mathilde CHABOCHE - Lyece CHOULAK - Alexandre DORIOL - Sébastien JIBRAYEL - Éric LE DISSES - Jessie LINTON - Remi MARCENGO - Caroline MAURIN - Marc PENA - Claude PICCIRILLO - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Valérie SANNA - Marie-France SOURD GULINO - Françoise TERME - Ali YATSOU - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Sébastien BARLES représenté à 15h11 par Dona RICHARD - Aicha SIF représenté 15H19 par Jean-Marc SIGNES - Eric CASADO représenté à 15h44 par Patrick GRIMALDI - Jean-Marc COPPOLA représenté à 15h45 par Agnès FRESCHEL - Ferouz MOKHTARI représenté à 16h05 par Roland CAZZOLA - Claude FERCHAT représenté à 16h05 par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nicole JOULIA représentée à 16h34 par Claudie MORA - Gérard AZIBI représenté à 16h34 par Daniel AMAR.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Stéphane RAVIER à 15h30 - Véronique MIQUELLY à 15h35 - Didier PARAKIAN à 15h36 - Monique FARKAS à 15h38 - GRECH Sophie à 15h38 - Arnaud KELLER à 15h45 - Lourdes MOUNIEN à 15h45 - Samia GHALI à 15h57 - Kayané BIANCO à 16h00 - Stéphanie BRAISE à 16h00 - François TAULAN à 16h00 - Frédéric GUELLE à 16h00 - Serge PEROTTINO à 16h00 - Claudie HUBERT à 16h02 - Lionel DE CALA à 16h02 - Bernard DEFLESSELLES à 16h03 - Christian NERVI à 16h04 - Bernard MARANDAT à 16h05 - René RAIMONDI à 16h05 - Emmanuelle CHARAFE à 16h08 - Gaby CHARROUX à 16h10 - Gérard FRAU à 16h10 - Chantal GARCIA à 16h15 - Catherine VESTIEU à 16h15 - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON à 16h15 - Sabine BERNASCONI à 16h15 - Marion BAREILLE à 16H15 - Pascale MORBELLI à 16h27 - Yves MESNARD à 16h30 - Patrick PIN à 16h30 - Olivia FORTIN à 16h36 - Jacques BOUDON à 16h43 - Jean-Louis VINCENT à 16H43 - Jean-Christophe GRUVEL à 16h43.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-017-19164/25/CM

■ Modification unilatérale de contrats de délégation de service public pour l'exploitation des parkings métropolitains concédés et modification des grilles tarifaires des parcs en régie d'Istres et d'Aix-en-Provence pendant les fêtes de fin d'année

149755

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Les commerces des centres-villes des communes de la Métropole Aix-Marseille-Provence souffrent d'une diminution de fréquentation. Or, la période des fêtes de fin d'année est un moment propice à la relance de l'activité économique

Aussi, dans le cadre de ses compétences « Stationnement » et « Développement économique » la Métropole a décidé d'accompagner cette période de fêtes de fin d'année et plus globalement l'activité des centres-villes, en offrant des heures de gratuité de stationnement au sein de certains parkings métropolitains concédés et situés au sein des centres-villes.

Il s'agit d'une décision unilatérale qui s'appliquera chaque année et dès 2025 aux contrats en cours et jusqu'à leur échéance, selon les modalités suivantes :

- Au minimum deux heures de stationnement gratuit par jour et par véhicule, sur la plage horaire de 10h à 19h, les deux week-ends du mois de décembre (samedis et dimanches compris) précédant Noël. Les jours de gratuité pourront être étendus au 24 décembre et au troisième week-end précédant Noël.

Pour ce faire, sera introduite à l'ensemble des contrats concernés la clause financière suivante :

« Le versement de la compensation du délégant au délégataire s'établit sur la base de la recette perdue sur la ou les plages horaires impactées par la gratuité calculée comme suit : nombre de sorties horaires sur la durée de stationnement, multiplié par le tarif applicable annuellement à cette durée en l'absence de gratuité.

A l'issue de la période, les délégataires transmettent l'état récapitulatif des pertes de recettes constatées sur les créneaux susvisés en vue de leur compensation financière par la Métropole. Cet état sera annexé au rapport annuel du délégataire. »

Ces dispositions générales s'appliquant aux fêtes de fin d'année ne modifient en rien par ailleurs les clauses de certains contrats de DSP prévoyant des gratuités ou des franchises de stationnement pour des manifestations ou événements tiers.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 002-12908/22/CM du 15 décembre 2022 relative à la définition de

l'intérêt métropolitain inhérent à la compétence « aires et parcs de stationnement » ;

- Le contrat de délégation de service public n°91/342 (parkings Castellane et Préfecture (Marseille) - Indigo) ;
- Le contrat de délégation de service public n°91/343 (parkings De Gaulle et Jaurès (Marseille) - Indigo) ;
- Le contrat de délégation de service public n°2019/04 (parking Estienne d'Orves (Marseille) –Indigo) ;
- Le contrat de délégation de service public n°Z202107DSP (parkings République et Phocéens (Marseille) - Indigo) ;
- Le contrat de délégation de service public n°Z202416DSP (parkings Baret, Monthyon, Cours Julien, Gambetta et Corderie) – Effia stationnement) ;
- Le contrat de délégation de service public n°Z202101DSP (parking Vieux-Port Hôtel de Ville (Marseille) - QPark) ;
- Le contrat de délégation de service public n°Z202106DSP (parkings Les Docks et Espercieux (Marseille) - QPark) ;
- Le contrat de délégation de service public n°09/149 (parking Vieux-Port MUCEM (Marseille) - Indigo) ;
- Le contrat de délégation de service public n°2015/160 (parkings Verdun et Port de Plaisance (La Ciotat) – Qpark (SAGS)) ;
- Le contrat de délégation de service public n°06/123 (parkings Centre et Vieux Port (La Ciotat) – Indigo) ;
- Le contrat de délégation de service public n°202302DSP (parkings Mimosas, Viguerie et enclos Daudet, Madie, Bestouan (Cassis) –Interparking) ;
- Le contrat de délégation de service public n°Z202417DSP (parkings l'Empéri et Portail Coucou (Salon de Provence) –Indigo) ;
- Le contrat de délégation de service public du 01/01/2002 (parkings Centre ancien, Beaumont, Potiers et 8 Mai 1945 (Aubagne) – Qpark) ;
- Le contrat de délégation de service public du 24/10/2003 (parking Rotonde (Aix-en-Provence) – Semepa) ;
- La Régie métropolitaine des parkings d'Istres (Arnavaux, Victor Hugo, Les Carmes) et d'Aix-en-Provence (Bellegarde, Carnot, Cardeurs, Signoret, Pasteur, Méjanès et Mignet).

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que les centres-villes connaissent une baisse de fréquentation récurrente de leurs commerces ;
- Que dans le cadre de ses compétences « Parcs de Stationnement » et « Développement Economique », la Métropole décide d'accompagner l'activité commerciale en offrant des heures gratuites de stationnement au sein des parkings métropolitains lors de certains jours du mois de décembre ;
- Que cette décision unilatérale d'intérêt général concerne les parkings concédés à la société INDIGO (parkings Castellane, Charles de Gaulle, Jean Jaurès, République, Phocéens, Préfecture, Vieux-Port MUCEM, Estienne d'Orves (Marseille), Centre et Vieux Port (La Ciotat), Empéri et Portail Coucou (Salon)) ; à la société QPARK (parkings Vieux-Port Hôtel de Ville, Les Docks, Espercieux (Marseille), 8 Mai 1945 à (Aubagne)) ; à la société SAGS-QPARK (parking Verdun à La Ciotat) ; à la société EFFIA Stationnement (parkings Baret, Monthyon, Cours Julien, Gambetta et Corderie) ; à la société INTERPARKING (parkings Mimosas, Viguerie, Daudet, Madie et Bestouan à Cassis) ; à la SEMEPA (parking de la Rotonde à Aix-en-Provence) ; à la Régie des parkings métropolitains d'Aix-en-Provence (parkings Bellegarde, Carnot, Pasteur, Mignet, Cardeurs, Signoret, Méjanès) et d'Istres (parkings Arnavaux, Victor Hugo et les Carmes) ;
- Que les heures de stationnement gratuites complètent les grilles tarifaires actuellement en vigueur dans les parcs concédés et exploités en Régie.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la mise en place d'au minimum deux heures de gratuité du stationnement sur la plage horaire de 10h00 à 19h00 au sein des parkings métropolitains durant les deux week-ends du mois de décembre précédant Noël. Le 24 décembre et le troisième week-end précédant Noël pourront également bénéficier du dispositif.

Article 2 :

Est décidée unilatéralement pour motif d'intérêt général, que cette mesure s'appliquera durant les périodes de fin d'année décrites dans les articles 1 et 2 de la présente, au sein des parkings métropolitains concédés aux Sociétés INDIGO, QPARK, EFFIA, INTERPARKING et SEMEPA et des parcs gérés en régie d'Istres et Aix-en-Provence. Les parkings concernés par cette mesure sont les suivants :

Pour la Société INDIGO :

- Parkings Castellane et Préfecture à Marseille – DSP n°91/342 ;
- Parkings Charles de Gaulle et Jean Jaurès à Marseille – DSP n°91/343 ;
- Parkings République et Phocéens à Marseille – DSP n°Z202107 ;
- Parking Estienne d'Orves à Marseille – DSP n°19/04 ;
- Parking Vieux-Port Mucem à Marseille – DSP n°09/149 ;
- Parkings Centre et Vieux Port à La Ciotat – DSP n°06/123 ;
- Parkings L'Empéri et Portail Coucou à Salon de Provence – n°Z202417DSP.

Pour la Société QPARK :

- Parking Vieux-Port Hôtel de Ville à Marseille – DSP n°Z202101 ;
- Parkings Les Docks et Espercieux à Marseille – DSP n°Z202106 ;
- Parking 8 Mai 1945 à Aubagne – DSP du 01/02/2002.
- Parking Verdun et Port de Plaisance à La Ciotat, DSP n°2015/160.

Pour la Société EFFIA Stationnement :

- Parkings Monthyon, Corderie, Gambetta, Cours Julien et Baret à Marseille – n°Z202416DSP

Pour la Société INTERPARKING :

- Parkings Viguerie, Mimosas et enclos Daudet, Madie, Bestouan à Cassis, n°Z202302DSP.

Pour la SEMEPA :

- Parking Rotonde à Aix-en-Provence - DSP du 24/10/2003 ;

Pour les parkings gérés par la régie des parkings métropolitains :

- Parkings Bellegarde, Carnot, Pasteur, Mignet, Cardeurs, Signoret, Méjanes à Aix-en-Provence et parkings Arnavaux, Victor Hugo et les Carmes à Istres.

Article 3 :

Est approuvée la modification des grilles tarifaires afférant à la gratuité pour les fêtes de fin d'année, pour les contrats concernés et les parcs en Régie.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Principal, de l'exercice 2025 et années suivantes, en section de fonctionnement : chapitre 011, nature 6288

Ces crédits relèvent de la politique « Mobilités, infrastructures, voiries », de la sous-politique « Transport » et du programme « Parkings », et seront exécutés par le service gestionnaire «7MSNM / 782000 ».

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe « Parkings », de l'exercice 2025 et années suivantes, en section de fonctionnement : chapitre 011, nature 6288.

Ces crédits relèvent de la politique « Mobilités, infrastructures, voiries », de la sous-politique « Transport » et du programme « Parkings », et seront exécutés par le service gestionnaire «7MSAI / 7MSIS ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS